



# Associations en danger !

## Contre le gel des contrats aidés et l'amputation de divers financements

Les associations **salarient** aujourd'hui plus de **130 000 personnes en contrats aidés** ! Les associations employeuses (avec donc des salariés majoritairement sans aides, avec des personnes engagées bénévoles) représentent à la fois une économie réelle et des actions et projets d'utilité sociale.

**Ces contrats** concernent principalement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie active, de reprendre confiance et de casser la spirale de l'isolement que crée le chômage de longue durée.

Cette politique de soutien à l'emploi est aussi une ressource précieuse pour permettre aux acteurs non lucratifs que sont les associations de développer des **activités au service du plus grand nombre** dans le champ de la **solidarité, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs** ou encore de **l'éducation**.

Les **CONTRATS AIDÉS** sont socialement utiles :

- Une nouvelle chance pour les salariés bénéficiaires
  - Des actions pour tous développées par ces emplois
- Du lien social et une qualité de vie sur nos territoires

La capacité de nombreuses associations, comme des collectivités, à continuer à mener dans les prochains mois leurs **actions de proximité** au **service des citoyens** est menacée!

Des Associations et de nombreuses actions touchant des dizaines de milliers de **bénéficiaires risquent de disparaître**, ce d'autant que cette mesure s'inscrit à la fois dans plusieurs mesures et gels de finances depuis quelques mois et une réelle crainte sur l'avenir.

Alors que le gouvernement actuel déclare s'appuyer sur la société civile, les mesures prises se font sans réelles concertations ; alors que nous sommes prêts à réfléchir à une amélioration des différents dispositifs : favoriser le retour vers une trajectoire professionnelle stable et durable et donc travailler C'est pourquoi, **nous insistons sur la nécessité de renforcer la vigilance commune, pour que les engagements de formation et d'accompagnement** soient respectés

Il convient donc de nous mobiliser pour infléchir cette politique, nous mobiliser le plus collectivement possible pour ne pas entrer dans des négociations au cas par cas et dénoncer toutes les propositions confuses. A ce titre nous faisons le relais du Mouvement associatif qui, par communiqué, a déjà dénoncé en particulier l'incitation faite aux Préfets de recourir au service civique pour compenser la diminution des contrats aidés. C'est une confusion inacceptable. Le service civique est destiné à favoriser l'engagement des jeunes, et non à pourvoir des emplois qui ne peuvent être financés. La loi le spécifie d'ailleurs, en précisant qu'une mission de service civique ne peut se substituer à un emploi.